

GPP Klésia Assurances

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes combinés**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

CTF
23-25 rue de Berri
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux délégués

GPP Klésia Assurances
4 rue Georges Picquart
75017 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes combinés du GPP Klésia Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes combinés sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques, dont les modalités de détermination sont indiquées dans la

note 5.3.4 « Provisions techniques » de l'annexe.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du groupe et de son environnement réglementaire et économique. Nous avons également vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur les placements sont évaluées selon les modalités relatées dans la partie « Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation de ces actifs, décrites dans cette note de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de recensement des expositions du groupe, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Sans remettre en cause notre opinion, en application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents (opinions des auditeurs des entités combinés), nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 16 juin 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Christine Billy

CTF



Christophe Legué

Comptes combinés

Exercice 2016

SOMMAIRE

<i>BILAN</i>	3
<i>ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS</i>	6
<i>COMPTE DE RÉSULTAT</i>	8
<i>ANNEXE</i>	10

BILAN

BILAN AU 31 DECEMBRE | ACTIF

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
1.Ecart d'acquisition	0	0
2.Actifs incorporels	29 741	28 135
2.a Portefeuilles de contrats	842	932
2.b Autres	28 899	27 203
3.Placements des entreprises d'assurance	2 343 267	2 119 185
3.a Terrains et constructions	171 433	212 036
3.b Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	3 903	2 251
3.c Autres placements	2 167 931	1 904 898
4.Placements représentant les engagements en UC	269	245
5.Placements des entreprises du secteur bancaire	0	0
5.a Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0
5.b Autres placements	0	0
6.Placements des autres entreprises	0	0
7.Titres mis en équivalence	42 766	41 346
8.Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	1 106 990	1 080 361
9.Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	443 345	427 003
10.Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire.	0	0
11.Créances sur les entreprises du secteur bancaire.	0	0
12.Autres créances	141 959	110 676
13.Autres actifs	130 142	101 475
13.a Immobilisations corporelles	3 469	3 984
13.b Autres	126 673	97 491
13.c Actif circulant	0	0
14.Comptes de régularisation actif	25 876	27 395
14.a Frais d'acquisition reportés	0	0
14.b Autres	25 876	27 395
15.Différence de conversion	0	0
TOTAL	4 264 356	3 935 821

BILAN AU 31 DECEMBRE I PASSIF

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
1. Capitaux propres du groupe	575 768	554 728
1a. capital social ou fonds équivalent	9 279	9 470
1b. primes	0	0
1c. réserves et report à nouveau	589 552	537 434
1d. résultat consolidé	-23 063	7 823
2. Intérêts minoritaires	25	26
3. Passifs subordonnés	168 011	5 754
4. Provisions techniques brutes	2 851 158	2 772 929
4a. Provisions techniques vie	975 512	978 995
4b. Provisions techniques non-vie	1 875 647	1 793 934
5. Provisions techniques en UC	311	286
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	6 255	6 135
7. Provisions pour risques et charges	26 807	30 080
9. Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	386 898	374 123
10. Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	0	0
11. Dettes représentées par des titres	40	0
12. Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	0	0
13. Autres dettes	249 074	191 760
14. Compte de régularisation - passif	9	1
15. Différences de conversion	0	0
TOTAL	4 264 356	3 935 821

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

GPP Klésia Assurances - Comptes combinés - Engagements hors bilan

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Engagements reçus	0	0
Engagements donnés	278 528	251 004
Avals, cautions et garanties de crédit	459	459
Titres et actifs avec engagements de revente	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	276 929	249 815
Autres engagements donnés	1 140	730
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocess	1 004 392	403 668
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	0	0
Valeur appartenant à des institutions de prévoyance	0	0
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTES DE RESULTAT

En Keuros	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres activités	Total N	Exercice N-1
1. Primes émises	1 042 873	216 800		1 259 673	1 218 127
2. Variation des primes non acquises	0	0		0	0
3. Primes acquises	1 042 873	216 800		1 259 673	1 218 127
4. Produits d'exploitation bancaire				0	0
5. Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			19 721	19 721	18 861
6. Autres produits d'exploitation	11 134	1 974	5 377	18 485	8 457
7. Produits financiers nets de charges	60 721	22 403	38	83 162	67 667
8. Total des produits d'exploitation courants	71 854	24 377	25 137	121 368	94 986
9. Charges des prestations d'assurance	969 936	165 848		1 135 784	1 069 002
10. Charges ou produits des cessions en réassurance	-15 926	14 681		-1 245	17 822
11. Charges d'exploitation bancaire				0	0
12. Charges des autres activités			21 094	21 094	23 123
13. Charges de gestion	207 303	38 660	0	245 963	228 546
14. Total des charges d'exploitation courantes	1 161 313	219 189	21 094	1 401 597	1 338 494
15. RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	-46 586	21 988	4 042	-20 556	-25 381
16. Autres produits nets				-3 676	25 477
17. Résultat exceptionnel				-701	933
18. Impôts sur les résultats				454	446
19. RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES				-24 479	583
20. Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				1 420	7 244
21. Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				0	0
22. RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE				-23 059	7 827
23. Intérêts minoritaires				4	4
24. Résultat net (part du groupe)				-23 063	7 823

ANNEXE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

1. REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE	12
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	12
3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	13
4. PERIMETRE DE COMBINAISON.....	13
5. REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	15
5.1 Modalités de combinaison	15
5.2 Changements dans les règles et méthodes comptables, changements d'estimation ou de présentation.....	16
5.3 Méthodes et règles d'évaluation	16
6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU RÉSULTAT.....	22
6.1 Informations sur les postes de l'actif	22
6.2 Informations sur les postes du passif.....	27
6.3 Informations relatives au compte de résultat.....	30
7. AUTRES.....	34
7.1 Honoraires des commissaires aux comptes.....	34
7.2 Avantages alloués aux dirigeants, conseils d'administration et autres	34
7.3 Prêts alloués aux dirigeants, conseils d'administration et autres.....	34
7.4 Entité combinante.....	34

1. REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE

Les institutions de prévoyance et les organismes mutualistes sont tenus d'établir et de publier des comptes combinés en application de l'obligation du second alinéa de l'article L.931-34 du code de la Sécurité Sociale.

Les comptes combinés des activités concurrentielles du Groupe Klésia ont été établis conformément aux dispositions de la législation française définies par l'arrêté du 3 février 2004 portant homologation du règlement CRC 2000-05 du 7 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le code de la Sécurité Sociale, modifié par le règlement CRC 2001-01 du 1er mars 2001..

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

■ Evolution du périmètre de combinaison

Deux entités sont rentrées dans le périmètre de combinaison en 2016 :

- Mutuelle Civile de la Défense (MCDEF)
- GIE ISIAKLE

Sortie du périmètre de combinaison

- SCI Poniatowski (suite à la liquidation de la SCI)

■ Taux techniques

En 2016, les taux techniques utilisés pour l'évaluation des provisions techniques brutes et cédées sont les suivants :

- 0.48% en non vie contre 0,93% en 2015.
- 0,25% en vie contre 0.50% en 2015

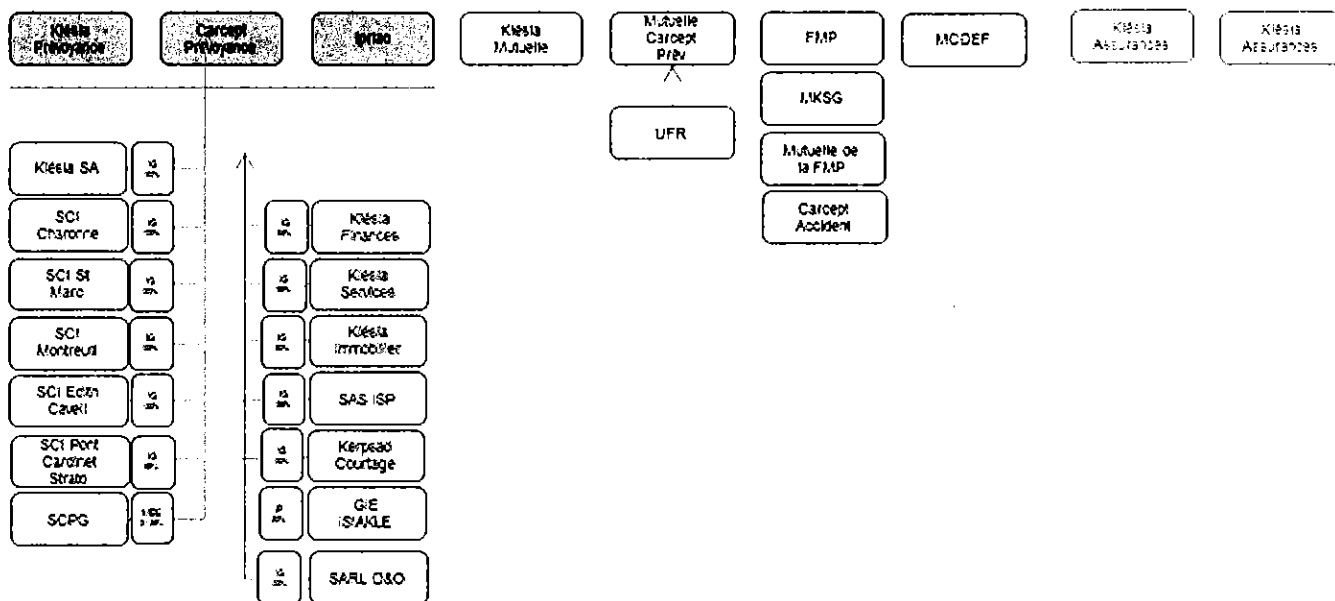
Le coût total du changement de taux technique pour le groupe est de 42,8 M€ en brut et 22.1 M€ net de cessions.

3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

- NÉANT -

4. PERIMETRE DE COMBINAISON

PERIMETRE DE COMBINAISON



Le périmètre de combinaison 2016 du GPP KLESIA Assurances est composé des entités suivantes :

Entité	Forme juridique	Méthode de combinaison	% de contrôle	
GPP Klésia Assurances	GPP	Combinée	-	
SGAM Klésia Assurances	SGAM	Combinée	-	
Klésia Prévoyance	IP	Combinée	-	
Carcept Prévoyance	IP	Combinée	-	
Ipriac	IP	Combinée	-	
Mutuelle Klésia Saint Germain	Mutuelle	Combinée	-	
Mutuelle Carcept Prev	Mutuelle	Combinée	-	
Mutuelle UFR	Mutuelle	Combinée	-	
FMP	Mutuelle	Combinée	-	
Carcept Accident (ex-Mutrafer)	Mutuelle	Combinée	-	
MCDEF	Mutuelle	Combinée	-	
Mutuelle du Personnel de la FMP	Mutuelle	Combinée	-	
Klésia SA	Société d'assurance	IG	45%	Carcept Prévoyance
			10%	Klésia Prévoyance
			45%	Ipriac
			29%	Carcept Prévoyance
Klésia Finances	SAS	IG	11%	Ipriac
			59%	Klésia Prévoyance
			29%	Carcept Prévoyance
			11%	Ipriac
Klésia Immobilier	SAS	IG	60%	Klésia Prévoyance
			33%	Carcept Prévoyance
			33%	Klésia Prévoyance
			33%	FMP
Mutrafer Courtage (MCCA)	SAS	IG	100%	Mutrafer
Klésia Services	SASU	IG	100%	Klésia Prévoyance
Kerpsad Courtage	SASU	IG	100%	Klésia Prévoyance
SARL D&O	SARL	IG	100%	Carcept Prévoyance
SCI Edith Cavell	SCI	IG	100%	Klésia Prévoyance
			0%	Klésia Mutuelle
			17%	Carcept Prévoyance
GIE ISIAKLE	GIE	IP	17%	Ipriac
			17%	Klésia Prévoyance
			17%	Klésia Prévoyance
SCPG	SCI	MEE	32%	Klésia Prévoyance
			10%	Carcept Prévoyance
SCI Strato	SCI	IG	4%	Ipriac
			86%	Klésia Prévoyance
			44%	Carcept Prévoyance
SCI Montreuil	SCI	IG	39%	Klésia Prévoyance
			17%	Ipriac
			74%	Carcept Prévoyance
SCI Charonne	SCI	IG	26%	Ipriac
			100%	Klésia Prévoyance
SCI Saint Marc	SCI	IG	100%	Klésia Prévoyance

5. REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

5.1 Modalités de combinaison

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les entités appartenant au périmètre de combinaison : institutions de prévoyance, mutuelles, et autres sociétés. Le fonds d'établissement des comptes combinés correspond au cumul des fonds et capital social de ces entités, après élimination des titres et retraitement du fonds d'établissement de la Mutuelle Carcept Prévoyance.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée.

Sont consolidées par intégration proportionnelle, les sociétés que le groupe détient à hauteur de 40 % ou plus et pour lesquelles existe un accord entre les actionnaires au terme duquel ces derniers exercent un contrôle conjoint.

Sont mises en équivalence les sociétés dès lors que le Groupe y exerce une influence notable, présumée exister à partir d'une détention d'au moins 20 % des titres, et qu'elles ne répondent pas aux critères définis ci-dessus.

La combinaison consiste à l'addition du patrimoine et des résultats des entités combinées, après retraitements éventuels et élimination des opérations et comptes entre l'entité combinante et les autres entités combinées.

Ces éliminations concernent :

- les comptes de liaison entre entités du groupe ;
- les prêts octroyés entre entités ;
- les charges et produits financiers des prêts octroyés entre entités ;
- les opérations internes de réassurance, annulées au bilan et compte de résultat ;
- les opérations de gestion interne ;
- les dividendes intragroupes.

L'ensemble des comptes statutaires des entités entrant dans le périmètre de combinaison ainsi que ceux de l'entité combinante sont arrêtés au 31 décembre 2016

5.2 Changements dans les règles et méthodes comptables, changements d'estimation ou de présentation

5.2.1 Changements dans les règles et méthodes comptables

- NÉANT -

5.2.2 Changements d'estimation

- NÉANT -

5.2.3 Changements de présentation

- NÉANT -

5.3 Méthodes et règles d'évaluation

5.3.1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent essentiellement :

- des portefeuilles de contrats dépréciés éventuellement au rythme des perspectives de résultats techniques,
- des logiciels amortis de façon linéaire.

5.3.2 Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à leur date d'acquisition.

5.3.3 Placements

Les placements immobiliers sont inscrits à leur prix d'achat ou de revient net de frais d'impôt.

Les immeubles réévalués dans le cadre des dispositions légales sont inscrits pour leur coût déterminé à l'occasion de l'opération. Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation des actifs concernés. Les coûts des immeubles sont répartis entre la valeur du terrain et celle de la construction, laquelle est amortie sur une durée de n années.

Les titres à revenu variable sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition (frais inclus pour les titres de participation).

Les titres à revenu fixe sont enregistrés pour leur prix d'achat hors coupon couru.

Les prêts, les autres créances financières et les dépôts sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.

■ Immeubles

Les placements immobiliers comprennent les parts des SCI non intégrées comptabilisées à leur coût historique, les terrains et constructions comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire y compris ceux acquis par crédit-bail.

En application du Règlement ANC n°2015-11 Livre I titre II, les immeubles ont fait l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable des éventuelles moins-values latentes constatées à la date de l'arrêté.

Pour les immeubles utilisés pour l'exploitation et destinés à être conservés, aucune provision pour dépréciation n'est constituée.

Pour tout immeuble locatif destiné à être conservé, la valeur nette comptable est comparée à la valeur de réalisation majorée de 15 %. La moins-value éventuelle fait intégralement l'objet d'une provision pour dépréciation.

Pour tout immeuble pour lequel une cession est envisagée, deux modalités ont été utilisées selon le cas :

- si un mandat a déjà été confié à un négociateur, la valeur nette comptable est comparée à la valeur de mandat ; la moins-value éventuelle fait en totalité l'objet d'une provision pour dépréciation ;
- si aucun mandat n'a encore été confié à un négociateur, la valeur nette comptable est comparée à la valeur d'expertise. La moins-value éventuelle fait intégralement l'objet d'une provision pour dépréciation.

La valeur de réalisation de ces placements est déterminée en fonction d'expertises quinquennales actualisées annuellement par un expert agréé.

Sont aussi comptabilisés des écarts d'évaluation sur immeubles correspondant à la différence entre leur d'entrée au bilan combiné et leur valeur inscrite au bilan des entités contrôlées.

■ Titres à revenus variables

Les dispositions contenues dans le Règlement ANC n°2015-11 Livre I titre II relatives aux provisions à caractère durable ont été appliquées.

En conséquence, les titres sont présumés durablement dépréciés dans les deux cas suivants :

- le placement a été constamment en situation de moins-value latente d'au moins 20 % par rapport à son prix d'acquisition pendant 6 mois consécutifs précédant la période d'arrêté,
- il existait déjà une provision pour dépréciation à l'arrêté comptable précédent.

La valeur d'inventaire des titres présentant une dépréciation présumée durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé. La provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition du titre et sa valeur recouvrable.

Pour les titres répondant aux critères de dépréciation durable, et afin d'évaluer les valeurs recouvrables, l'application de cet avis a amené le groupe à distinguer les titres à détention longue des autres titres.

- pour les titres à détention longue : une valeur recouvrable est calculée selon une approche multicritères quand cela est possible sinon, par application d'un taux sans risque, majoré d'une prime de risque, à la dernière valeur de marché de la date d'arrêté, sur la durée de détention envisagée,
- pour les autres titres : ils sont valorisés sur la base du dernier cours coté à la date d'inventaire.

Les titres représentatifs d'une participation au sens de l'article 20 du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 sont évalués en fonction de leur utilité pour l'entreprise détentrice, compte tenu de la situation financière de l'entreprise émettrice.

La valeur de réalisation des autres titres à revenu variable est déterminée selon la nature du titre concerné. Les titres cotés sont évalués au dernier cours de l'exercice. Les titres non cotés sont évalués en tenant compte de l'actif net de l'entreprise, corrigé des plus ou moins-values latentes, et de leur valeur probable de négociation dans le cadre de conditions normales de marché. Les parts d'OPCVM sont estimées selon la dernière valeur de rachat publiée.

■ Titres à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles de ces actifs, relevant de l'article R 343-3, ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Cependant, quand il est considéré que le débiteur ne respectera pas, en partie ou en totalité, ses engagements, une provision est constituée à due concurrence.

Les prêts et autres créances font l'objet de provisions spécifiques en cas de risque de défaillance ou de contrepartie.

La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre est rapportée au résultat, selon une méthode actuarielle, sur la durée restant à courir jusqu'à la date du remboursement conformément à l'article R 343-3 du Code des Assurances. Au bilan, les différences sur les prix de remboursement à percevoir et l'amortissement des différences sur les prix de remboursement sont inscrites dans le poste "Placements". Les intérêts acquis et non échus sont enregistrés au compte de résultat.

5.3.4 Provisions techniques

■ Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la valeur actuelle des engagements du groupe envers les assurés et autres bénéficiaires de prestations majorés des frais de gestion future.

Elles sont constituées afin de garantir :

- le versement des rentes viagères pour invalidité de travail et dépendance,
- le maintien des garanties décès des personnes en arrêt de travail,
- la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et ceux de l'assuré au titre des garanties décès.

Elles sont calculées d'après les tables de mortalité en vigueur avec un taux technique de 0,48% pour les risques non vie et de 0,25% pour les risques vie.

■ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent le montant y compris frais de gestion des sinistres survenus non encore réglés à la date d'inventaire, à savoir :

- les sinistres inconnus dont le montant est estimé sur la base des cadences de règlement observées au cours des exercices antérieurs,
- les sinistres connus dont le règlement est en suspens,
- l'estimation actuarielle des rentes invalidité en attente ainsi que des prestations au titre des incapacités de travail.

■ Provisions pour risques croissants

Ces provisions représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et ceux de l'assuré au titre des garanties non vie.

Le groupe en constitue sur ses contrats de dépendance ainsi que pour le maintien des garanties frais de soin pour les personnes en invalidité ou en incapacité de travail.

■ Provisions pour égalisation

Les provisions pour égalisation sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations collectives. Celles constituées dans les comptes individuels sont dans les comptes combinés :

- Soit reclassées en Provisions pour Excédents dès lors que leurs modalités de constitution sont définies par les contrats,
- Soit éliminées à moins qu'elles n'aient pour objet de faire face à des événements caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé.

■ Provision Globale de Gestion

Une Provision Globale de Gestion a été constituée par le Groupe pour les garanties Vie conformément à l'article R.931-11-1 par projection des comptes de résultats prévisionnels.

■ Provisions pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers n'a pas lieu d'être dotée, le taux de rendement des actifs réduit aux 4/5, étant supérieur aux intérêts crédités aux provisions mathématiques et au minimum garanti rapportés aux provisions mathématiques.

5.3.5 Réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées sur la base des comptes transmis par les cédantes ou à défaut d'informations suffisantes, sur la base d'estimations.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées sur la base des conditions fixées par les traités. La part des réassureurs dans les provisions techniques est calculée avec les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes hors chargements pour frais de gestion.

Les titres donnés et reçus en nantissement au titre des engagements de réassurance sont inscrits en hors bilan à leur valeur de réalisation.

5.3.6 Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés des entités soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun et au taux réduit. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur la base des éléments suivants :

- écart de réévaluation fiscale,
- décalage temporaire entre résultat comptable et résultat fiscal,
- déficits fiscaux reportables,
- retraitements de combinaison.

La situation au regard des impôts différés est appréhendée au niveau de chaque entité fiscale. Pour chacune d'entre elles, tous les passifs et actifs d'impôts différés sont pris en compte. Néanmoins, seuls les soldes passifs nets sont inscrits au passif du bilan consolidé. Lorsqu'une entité fiscale présente un solde actif net, ce dernier n'est porté à l'actif du bilan consolidé que dans la mesure où sa récupération est jugée probable à court terme. Au 31 décembre 2016, aucun solde net d'impôt différé actif n'a été porté à l'actif du bilan consolidé. A cette date, le total des soldes nets d'impôt différé non constatés s'élève à 108 millions d'euros.

5.3.7 Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux dispositions du Règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs applicables à compter du 1er janvier 2002. Elles sont déterminées par chaque société combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables. Sont notamment inclus dans ce poste, les provisions pour litiges, les provisions pour engagements de retraite et similaires.

KLESIA Prévoyance assure les engagements de retraite et similaires des salariés de l'Association de Moyens du groupe KLESIA. Le montant des provisions techniques correspondant à la part des entités incluses dans le périmètre de combinaison est reclassé en provisions pour risques et charges dans les comptes combinés.

5.3.8 Ventilation des produits financiers

Les produits financiers nets des charges des entreprises d'assurance sont ventilés entre les résultats techniques vie et non vie d'une part et le résultat non technique d'autre part respectivement dans les mêmes proportions que la répartition des provisions techniques et des fonds propres.

6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU RÉSULTAT

6.1 Informations sur les postes de l'actif

■ Ecart d'acquisition

GPP Klésia Assurances - Ecart d'acquisition

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Bruts	0	0
Amortissements et dépréciation	0	0
VALEUR NETTE	0	0

■ Actifs incorporels

GPP Klésia Assurances - Comptes combinés - Actifs incorporels

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Portefeuille de contrats	1 472	1 472
Frais d'établissement	1 649	1 649
Frais de recherche & développement	1 539	1 539
Concessions, marques et logiciels	29 995	26 996
Droit au bail	0	0
Fonds de commerce	0	0
Autres immobilisations incorporelles	8 092	12 442
ACTIFS INCORPORELS	42 747	44 098

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Portefeuille de contrats	630	540
Frais d'établissement	1 545	1 544
Frais de recherche & développement	1 539	1 539
Concessions, marques et logiciels	2 816	1 801
Droit au bail	0	0
Fonds de commerce	0	0
Autres immobilisations incorporelles	6 476	10 538
AMORTISSEMENTS SUR ACTIFS INCORPORELS	13 006	15 962

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Portefeuille de contrats	842	932
Frais d'établissement	104	104
Frais de recherche & développement	0	0
Concessions, marques et logiciels	27 179	25 195
Droit au bail	0	0
Fonds de commerce	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 617	1 905
ACTIFS INCORPORELS NETS	29 741	28 135

■ Etat récapitulatif des placements

En Keuros	Valeur brute	Amortissements / provisions Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation
I Placements des entreprises d'assurance				
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours :				
- Dans l'OCDE	196 479	25 046	171 433	231 758
- Hors OCDE	0	0	0	0
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM :				
- Dans l'OCDE	114 962	21 775	93 188	137 954
- Hors OCDE	0	0	0	0
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4) :				
- Dans l'OCDE	357 597	0	357 597	266 487
- Hors OCDE	0	0	0	0
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe :				
- Dans l'OCDE	166 043	0	166 043	168 887
- Hors OCDE	0	0	0	0
5 Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :				
- Dans l'OCDE	1 475 513	0	1 475 513	1 581 851
- Hors OCDE	0	0	0	0
6 Prêts Hypothécaires :				
- Dans l'OCDE	0	0	0	0
- Hors OCDE	0	0	0	0
7 Autres prêts et effets assimilés :				
- Dans l'OCDE	72 973	0	72 973	72 973
- Hors OCDE	0	0	0	0
8 Dépôts auprès des cédantes :				
- Dans l'OCDE	2 574	0	2 574	2 574
- Hors OCDE	0	0	0	0
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements :				
- Dans l'OCDE	3 946	0	3 946	3 946
- Hors OCDE	0	0	0	0
10 Actifs représentatifs des opérations en unités de compte :				
- Placements immobiliers	0	0	0	0
- Titres à revenu variable, autres que des parts d'OPCVM	0	0	0	0
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	41	0	41	41
- Autres OPCVM	229	0	229	229
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0
TOTAL DES PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	2 390 358	46 821	2 343 537	2 466 700
II Autres placements				
Placements dans entreprises liées	0	0	0	0
Placements entreprises du secteur bancaire	0	0	0	0
Placements des autres entreprises	0	0	0	0
Titres mis en équivalence	42 766	0	42 766	42 766
TOTAL DES PLACEMENTS	2 433 123	46 821	2 386 303	2 509 466

■ Parts des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques

En Keuros	Exercice N		Exercice N-1
Provisions vie	377 400		370 801
Provision d'assurance vie	215 537		215 759
Provision pour sinistres à payer	66 184		69 562
Participations bénéficiaires	95 638		85 440
Autres provisions techniques	0		0
Provisions contrats en unités de compte	41		41
Provisions non-vie	729 590		709 560
Provisions pour primes non acquises	0		0
Provision pour sinistres à payer	280 332		263 539
Participations bénéficiaires	64 841		69 903
Autres provisions techniques	384 418		376 117
TOTAL	1 106 990		1 080 361

■ Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Primes acquises non émises	231 967	0	0	231 967	44 465
Autres créances nées d'assurance directe	127 095	0	0	127 095	321 627
Créances nées d'opérations de réassurance	84 283	0	0	84 283	60 911
TOTAL	443 345	0	0	443 345	427 003

■ Créances sur les entreprises du secteur bancaire

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Comptes courants et caisse	0			0	0
TOTAL	0			0	0

■ Autres créances

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Etat, organisme de Sécurité sociale, collectivités publiques	7 035	0	0	7 035	23 990
Personnel	548	0	0	548	289
Autres créances	138 596	0	0	138 596	89 882
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	0	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation	-4 220	0	0	-4 220	-3 485
TOTAL	141 959	0	0	141 959	110 676

■ Autres actifs

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Dépôts et cautionnements	401	140
Autres immobilisations corporelles	14 088	14 973
Banque et valeurs mobilières de placement	127 055	97 922
AUTRES ACTIFS	141 543	113 035

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Dépôts et cautionnements	0	0
Autres immobilisations corporelles	11 020	11 129
Banque et valeurs mobilières de placement	382	431
AMORTISSEMENTS DES AUTRES ACTIFS	11 402	11 560

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Dépôts et cautionnements	401	140
Autres immobilisations corporelles	3 068	3 844
Banque et valeurs mobilières de placement	126 673	97 491
AUTRES ACTIFS NETS	130 142	101 475

■ Compte de régularisation actif

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Frais d'acquisition reportés vie	0	0
Intérêts non échus	24 315	24 482
Frais d'acquisition des immeubles à répartir sur plusieurs exercices	0	0
Différences sur les prix de remboursement à recevoir	0	0
Autres comptes de régularisation	1 561	2 912
TOTAL	26 876	27 395

6.2 Informations sur les postes du passif

■ Variations des capitaux propres du groupe

Entité	Capitaux propres au 01/01/2016	Dividendes versés	Dividendes reçus	Résultat de l'exercice	Variation de périmètre et %age d'intérêts	Autres variations	Capitaux propres au 31/12/2016
CARCEPT PRÉVOYANCE	139 612		10 448	-17 215			132 845
KLÉSIA PRÉVOYANCE	265 951		16 402	-15 251			267 102
SCPG	7 244	-1 420		1 420		1 420	8 664
IPRIAC	61 702		3 684	-2 188			63 199
KLESIA SA	-1 236			-128			-1 365
MUTUELLE CP	10 058			1 682			11 740
MUTUELLE UFR	4 970			532		22	5 524
SCI CHARONNE	-2 925	-13 149		8 227			-7 847
SCI ST MARC	-27	-11 455		5 204			-6 278
SCI MONTREUIL	2 786	-571		503			2 718
SARL D&O	-10			14			4
MUTUELLE KLÉSIA SAINT GERMAIN	42 013			-383		99	41 729
MUTRAFER	3 341			-174			3 167
KLÉSIA FINANCES	1 088	-396		397			1 089
KLÉSIA IMMOBILIER	786			-184			602
KERPSAD COURTAGE	229			277			506
SAS INFORMATIQUE SANTÉ ET PREV	-2 971					189	-2 782
GPP KLÉSIA ASSURANCES	-31						-31
MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA MUTU.	685			1			686
SCI PONIATOWSKI	11				-11		0
SCI EDITH CAVELL	-46	28		-31			-50
KLÉSIA SERVICES	6 348			1 461			7 809
MUTRAFER COURTAGE (MCCA)	53			-11			42
PONT CARDNET STRATO SCI	6 981	-3 576		3 370		126	6 902
GIE ISIAKLE							
SGAM KLÉSIA ASSURANCES						16	16
MCDEF				-4 945	41 282		36 336
FMP	8 117			-5 640		964	3 441
Totaux	654 728	-30 639	30 635	-23 063	41 271	2 837	575 768

■ Passif subordonnés

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Emprunts subordonnés			168 011	168 011	5 754
Titres participatifs			0	0	0
TOTAL	0	0	168 011	168 011	5 754

■ Ventilation des provisions techniques brutes

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Provisions vie	975 822	979 281
Provision d'assurance vie	630 910	637 035
Provision pour sinistres à payer	142 771	148 912
Participations bénéficiaires	198 696	190 989
Autres provisions techniques	3 135	2 059
Provisions contrats en unités de compte	311	286
Provisions non-vie	1 875 647	1 793 934
Provisions pour primes non acquises	0	0
Provision pour sinistres à payer	812 939	754 050
Participations bénéficiaires	146 829	160 758
Autres provisions techniques	915 879	879 126
TOTAL	2 851 469	2 773 215

■ Provisions pour risques et charges

En Keuros	au 01/01/N	Dotations	Reprises	au 31/12/N
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques	4 258	0	1 056	3 202
Provisions pour engagements de retraite et prévoyance	22 207	1 625	648	23 184
Provisions pour gros entretien	830	0	830	0
Autres provisions pour charges	2 785	0	2 364	421
TOTAL	30 080	1 625	4 898	26 807

Par ailleurs, la dotation aux provisions pour engagements de retraite et prévoyance de l'exercice comprend le reclassement des engagements de l'Association de Moyens et de la mutuelle UFR à hauteur respectivement de 22.595 K€ et 588K€.

■ Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	135 534	0	0	135 534	330 439
Dettes nées d'opérations de réassurance	251 364	0	0	251 364	43 684
TOTAL	386 898	0	0	386 898	374 123

■ Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Dettes envers des établissements de crédit	0	0
TOTAL	0	0

■ Autres dettes

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0
Personnel et compte rattachés	1 113	0	0	1 113	2 015
Etat et organismes sociaux	23 080	0	0	23 080	28 267
Autres dettes	224 880	0	0	224 880	161 478
Dettes représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	0	0	0	0	0
TOTAL	249 074	0	0	249 074	191 760

■ Compte de régularisation passif

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Produits à répartir sur plusieurs exercices	0	0
Amortissement des différences sur les prix de remboursement à percevoir	0	0
Autres comptes de régularisation	9	1
TOTAL	9	1

■ Impôt sur les résultats

En Keuros	Activités		Exercice N	Exercice N-1
	Assurances	Autres Activités		
Charge d'impôt exigible	1 391	-936	454	446
Charge d'impôt différé	0	0	0	0
TOTAL	1 391	-936	454	446
<i>Actifs d'impôts différés non comptabilisés (1)</i>	107 184	824	108 008	127 185

6.3 Informations relatives au compte de résultat

■ Compte de résultat d'assurance non vie

GPP Klésia Assurances - Comptes combinés - Compte de résultat assurance Non vie

En Keuros	Opérations brutes	Exercice N Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Exercice N-1 Opérations nettes
Primes	1 042 873	-315 283	727 590	655 974
Primes	1 042 873	-315 283	727 590	655 974
Var des primes non acquises, risques en cours	0	0	0	0
nets de placements	60 721		60 721	39 069
Autres produits techniques	11 134		11 134	7 141
Charges des sinistres	-952 724	276 630	-676 094	-597 680
Prestations et frais payés	-906 364	261 706	-644 658	-520 078
Charges des provisions pour sinistres	-46 360	14 923	-31 437	-77 502
Charges des autres provisions techniques	-34 063	9 015	-25 048	-39 057
Participation aux résultats	19 696	-7 158	12 538	-68 732
Frais d'acquisition et d'administration	-138 294	52 770	-85 523	-77 907
Frais d'acquisition	-74 633		-74 633	-64 145
Frais d'administration	-63 661		-63 661	-56 681
Commissions reçues des réassureurs		52 770	52 770	42 919
Autres charges techniques	-69 010		-69 010	-71 252
Variation de la provision pour égalisation	-2 845	-49	-2 894	65 776
Résultat technique de l'assurance non-vie	-62 512	16 926	-46 586	-86 566
Participation des salariés			0	0
Produits nets des placements hors part du compte technique			0	0
Résultat de l'exploitation courante	-62 512	16 926	-46 586	-86 566

■ Compte de résultat d'assurance vie

En Keuros	Exercice N		Exercice N-1	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	216 800	-82 797	134 003	133 416
Primes	216 800	-82 797	134 003	133 416
Var des primes non acquises, risques en cours	0	0	0	0
Part du compte technique dans les produits nets de placements	22 391		22 391	28 676
Ajustements ACAV (plus-value)	12		12	41
Autres produits techniques	1 974		1 974	785
Charges des sinistres	-163 635	46 470	-117 164	-78 741
Prestations et frais payés	-169 811	49 884	-119 927	-74 890
Charges des provisions pour sinistres	6 176	-3 413	2 763	-3 850
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	5 108	311	5 419	73 206
Participation aux résultats	-7 322	12 244	4 922	-65 771
Frais d'acquisition et d'administration	-27 299	9 090	-18 209	-13 766
Frais d'acquisition	-14 747		-14 747	-13 111
Frais d'administration	-12 552		-12 552	-10 549
Commissions reçues des réassureurs		9 090	9 090	9 893
Ajustements ACAV (moins-value)	0		0	0
Autres charges techniques	-11 360		-11 360	-12 810
Résultat technique de l'assurance vie	36 669	-14 681	21 988	65 035
Participation des salariés			0	0
Produits nets des placements hors part du compte technique			0	0
Résultat de l'exploitation courante	36 669	-14 681	21 988	65 035

■ Primes brutes

En Keuros	Exercice N		Exercice N-1	
	France	U.E hors France		
Primes brutes Vie	216 800		216 800	218 149
Primes brutes Non vie	1 042 873		1 042 873	999 978
TOTAL	1 259 673	0	1 259 673	1 218 127

■ Produits financiers nets de charges

En Keuros	Activités		Exercice N	Exercice N-1
	Assurances	Autres Activités		
Revenus des placements	67 230	0	67 230	52 288
Autres revenus de placement	4 715	38	4 754	3 652
Profits provenant de la réalisation des placements	31 128	0	31 128	74 306
Ajustement ACAV	25	0	25	41
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	6 686	0	6 686	2 642
Autres charges de placement	8 472	0	8 472	6 688
Pertes provenant de la réalisation des plac	4 817	0	4 817	22 265
TOTAL	83 123	36	83 162	98 690

■ Charges prestations d'assurance

En Keuros	Activités Assurance	Activités Assurance	Exercice N	Exercice N-1
	NON-VIE	VIE		
Charges des sinistres	952 724	163 635	1 116 359	1 013 616
Prestations et frais payés y compris variation de PSAP	911 812	159 039	1 070 851	972 838
Frais de gestion des sinistres	40 912	4 595	45 507	40 778
Charges des provisions d'assurance	36 908	-5 108	31 800	36 047
Participation des assurés aux résultats	-19 696	7 322	-12 375	15 707
TOTAL	969 936	165 848	1 136 784	1 065 370

■ Charges de gestion

En Keuros	Activités Assurance	Activités Assurance	Exercice N	Exercice N-1
	NON-VIE	VIE		
Frais acquisition des contrats	74 633	14 747	89 380	77 256
Frais d'administration	63 661	12 552	76 212	67 229
Autres charges techniques	69 010	11 360	80 370	84 061
Frais de gestion technique	69 010	11 360	80 370	84 061
Autres charges techniques	0	0	0	0
TOTAL	207 303	38 660	245 963	228 546

■ Compte d'exploitation des autres activités

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Chiffre d'affaires	19 721	18 861
Autres produits d'exploitation	5 377	532
Achats consommés	-15 035	-12 683
Charges de personnels (y compris la participation des salariés)	0	-2 474
Autres charges d'exploitation	-14	-258
Impôts et taxes	-1 397	-1 510
Dotations aux amortissements et aux provisions	-5 413	-7 518
Reprises sur amortissements et provisions	764	1 321
Résultat d'exploitation	4 004	-3 731
Charges et produits financiers	38	-119
Pdts exceptionnels	-701	-91
Impôts sur les sociétés	454	1 045
Quote-part des entreprises mises en équivalence	1 420	7 244
Intérêts minoritaires	-4	-4
Résultat de l'exploitation courante	5 212	4 345

■ Résultat exceptionnel

En Keuros	Activités		Exercice N	Exercice N-1
	Assurances	Autres Activités		
Produits exceptionnels	365	9 001	9 366	1 098
Utilisations et reprises de provisions pour charges exceptionnelles	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	-425	-9 643	-10 067	-166
Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles	0	0	0	0
TOTAL	-59	-642	-701	933

7. AUTRES

7.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent pour l'exercice 2016 à 1 048 K€ au titre de l'audit légal des comptes.

7.2 Avantages alloués aux dirigeants, conseils d'administration et autres

- NÉANT -

7.3 Prêts alloués aux dirigeants, conseils d'administration et autres

- NÉANT -

7.4 Entité combinante

Groupement Paritaire de Prévoyance KLESIA Assurances

Régi par la section 2 du chapitre III du titre III du livre IX du code de la sécurité sociale

Siège social : 4 rue Georges Picquart 75017 Paris

SIRET : 791 096 779 00024

